

tembre et de la faire durer jusqu'au dernier jour de février. La période actuelle commence le 1er octobre et finit le dernier jour de janvier.

M. PUGSLEY: Le ministre a-t-il étudié la question de savoir s'il ne serait pas à propos de faire des arrangements de cette nature pour la saison pendant laquelle les banques sont appelées à faire des avances à l'industrie du bois? Il y a quelques mois, cette proposition m'a été faite par le gérant d'une banque qui fait des avances considérables pour faciliter les opérations des commerçants de bois.

Le gérant de cette institution m'a dit qu'au printemps il y a toujours beaucoup de demandes d'espèces qu'on met en circulation; il m'a demandé de signaler le cas à l'honorable ministre des Finances.

M. WHITE (Leeds): C'est la première fois que j'entends parler de cela. Je suis porté à croire qu'il n'est pas urgent, ni même nécessaire d'agir de cette façon de la part des banques et du public. A tout événement, j'étudierai avec soin cette question. Les états que nous avons au ministère font voir que c'est à l'automne que s'accroît le plus la circulation des billets de banque et c'est pour faire face à cet état de choses, que je dépose ce projet de loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1re fois.)

DEPOT D'UN BILL

MODIFIANT LA BANQUE D'EPARGNES DE QUEBEC.

M. WHITE (Leeds) dépose un projet de loi (bill n° 170) modifiant le statut relatif à la Banque d'Epargnes de Québec.

—Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a pour but de prolonger d'une année encore les chartes de deux banques de la province de Québec, je veux parler de celles de la Banque d'Epargnes de la cité et du district de Montréal et de la Caisse d'économie qui, autrement deviendraient caduques le 1er juillet prochain. J'espère que l'année prochaine un projet de loi relatif aux banques sera soumis à la Chambre qui pourra alors prolonger la durée d'existence de ces chartes.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1re fois.)

DEPOT D'UN BILL

MODIFIANT LA LOI DES LA MILICE.

M. HUGHES (Victoria) dépose un projet de loi (bill n° 171) relatif à la milice.

—Il y a un an, monsieur l'Orateur, un décret du conseil qui ne fut pas confirmé par un statut du Parlement ainsi que la loi

M. WHITE (Leeds).

l'exige, conférerait le grade de major-général au général Otter. Par un oubli étrange, cela n'a pas été fait et le général Otter s'est trouvé dans cette posture d'être major-général en vertu d'un décret du conseil et non pas, d'un statut du Parlement. La modification que je propose n'affecte en rien la solde du général Otter. Le deuxième article de ce projet de loi décrète que des corps de cadets peuvent se rendre aux camps annuels y suivre l'entraînement qu'on y donne. L'article 64 de la modification que je soumetts pourvoit à ce qu'on puisse ajouter les corps de cadets ou toute partie de ces derniers à une division de la milice en activité de service, pour des fins d'exercice ou d'entraînement.

Ce qui revient à dire que ces cadets peuvent prendre part aux exercices annuels de concert avec la milice en activité de service. Il va sans dire que cela ne rencontre pas beaucoup de faveur parmi notre population, moi-même compris; la modification que je propose autorise les corps de cadets ou toute partie de ces corps à prendre part à ces exercices d'entraînement militaire durant un laps de temps dont la durée ne devra excéder trente jours chaque année. C'est le laps de temps mentionné au statut relatif à la milice.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1re fois.)

MOTIONS ADOPTEES SANS DISCUSSION

Copie de tous papiers, télégrammes, lettres, pétitions et affidavits concernant la destitution de George Bourgoïn, employé à titre de statisticien sur le canal Lachine. Aussi, copie de toutes lettres échangées entre le ministre des Travaux publics et le ministre des Chemins de fer et des Canaux au sujet de ladite destitution.—M. Lemieux.

Copie de tous documents, télégrammes, lettres et arrêtés en conseil se rapportant au transfert à la corporation de la cité de Medicine-Hat (Alta.), d'une propriété connue sous le nom de Police-Point-Reserve.—Mr. Buchanan.

Copie de tous documents, lettres, correspondances, requêtes, etc., etc., adressés au département des Travaux publics depuis le 21 septembre dernier au sujet du quai actuellement en construction à Sainte-Croix, dans le comté de Lotbinière, province de Québec.—M. Fortier.

Copie de tous mémoires et correspondance touchant les taux pour les câblogrammes, échangés entre le département des Postes canadien et le ministère des Postes britannique.—M. Lemieux.

QUESTIONS.

(Les questions auxquelles il est répondu verbalement sont marquées d'un astérisque.)

FONCTIONNAIRES FEDERAUX A L'ETRANGER.

M. CARVELL demande:

Quels sont les noms et les traitements des fonctionnaires nommés depuis le 1er octobre